

Crédits et comptes-titres dont portefeuilles non- transférés

Conditions générales applicables aux principales opérations au 1^{er} janvier 2024

Ces conditions générales annulent et remplacent les précédentes et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

En application du bon usage de la profession bancaire de décembre 2018 à destination des clients identifiés comme fragile¹, HSBC Continental Europe en France veille à ne pas facturer à ces clients plus de 25 € par mois au titre des frais présentés ci-après.

¹ La situation de fragilité financière est définie à l'article R 312-4-3 du Code monétaire et financier.

1. Frais liés à la gestion des crédits immobiliers

Service	Frais (en euros TTC)
Emission d'une offre modificative sous forme d'avenant ²	1% du capital restant dû Min. 500 € / max. 1200 €
Demande de modulation d'échéance	25 €
Attestation de mainlevée de garantie hypothécaire	25 €
Majoration en cas de déblocage en plusieurs fois	185 €

2. Frais liés à la gestion des crédits personnels

Service	Frais (en euros TTC)
Demande de modulation d'échéance	15 €

² Hors avenants de substitution d'assurance émis par application des dispositions de l'article L.313-31 du Code de la consommation.

3. Frais liés à la gestion des comptes-titres

3.1 Epargne bancaire

Service		Frais (en euros TTC)
Relevé Personnel ou Familial, frais par relevé	Mensuel	5 €
	Trimestriel	9 €
	Semestriel	13 €
	Annuel	22 €

3.2 Placements financiers : détention et opérations réalisées sur les comptes-titres, les PEA et les PEA-PME

Le paragraphe ci-dessous est uniquement applicable dans le cadre d'opérations de ventes.

Conseil en Investissement et Transmission d'Ordres

Conformément à la réglementation applicable et au titre de la fourniture des services de conseil en investissement non-indépendant et de réception et transmission d'ordres pour compte de tiers, la Banque se réserve la possibilité de percevoir des rétrocessions de frais de gestion perçus par la société de gestion d'un OPC commercialisé par la Banque. Cette rétrocession sera calculée sur la base de l'actif net de l'OPC concerné conformément aux conventions de placement conclues entre la Banque et les sociétés de gestion des OPC distribués par cette dernière. Le détail du taux et du montant applicable à l'opération réalisée par l'investisseur lui sera présenté préalablement à sa souscription, puis annuellement, après la fourniture du service.

Les opérations réalisées sur des OPC commercialisés par la Banque pourront également entraîner la perception par cette dernière de droits d'entrée, dont le montant maximal, pouvant varier selon les OPC, sera indiqué dans les documents réglementaires de l'OPC concerné (notamment le Document d'Information Clé (DIC)). L'investisseur sera informé par la Banque, préalablement à sa souscription, du montant de ces droits d'entrée.

3.2.1 Ordres de bourse – Compte-titres

Les présents tarifs sont affichés Hors Taxe sur les ventes uniquement, au taux en vigueur à la date de parution de la brochure de 0,3% du montant des transactions (taux susceptible d'évolution).

Frais de transaction

Marché	% du montant de l'ordre	Min.
Marchés Euronext ³	1,40 %	17,50 €
Autres Marchés ^{3,4} (Frais de brokers étrangers exclus) ⁵	1,50 %	49 €

3.2.2 Ordres de bourse – PEA / PEA-PME

Les présents tarifs sont affichés Hors Taxe sur ventes uniquement, au taux en vigueur à la date de parution de la brochure de 0,3% du montant des transactions (taux susceptible d'évolution).

Marché	% du montant de l'ordre
Marchés Euronext, les places de l'UE et de l'EEE ³	1,20 %

³ Les taux présentés sont appliqués sur le montant de l'ordre.

⁴ Hors éventuelle commission de change et taxes locales.

⁵ Frais d'intermédiaire de marché (brokers) pour les principales places :

New York (NYSE & Nasdaq) 0,06 % du montant de l'ordre avec un minimum de 26,4 USD par ordre. Le cours de change correspond au prix d'échange de la devise au moment de l'exécution de la transaction majorée d'une marge variable selon le montant de l'opération et de la devise traitée.

Autres places : nous consulter.

Service		Frais (en euros TTC)
Frais de transaction	Titres non cotés (ventes uniquement)	1,20% ⁶ plafonné à 240 € par opération
	OPC du Groupe HSBC ⁷	Gratuit
	OPC hors du Groupe HSBC ⁷	1,20% ⁶ dans la limite de 30 €.

3.2.3 Droits de garde

Les droits de garde du compte sont prélevés par semestre en juillet et en janvier, et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre.

Service	Frais (en euros TTC)
Droit de garde sur les titres et OPC (organismes de placement Collectif) du Groupe HSBC et les OPC externes au Groupe HSBC conseillés par le Groupe HSBC	Gratuit

⁶ Les taux présentés sont appliqués sur le montant de l'ordre.

⁷ Hors OPC proposés dans le cadre d'un parcours de conseil en investissement. Le client pourra s'acquitter de frais d'entrée et de frais de sortie variables selon les OPC de droit français ou étranger dont le montant maximum est renseigné dans les documents suivants : Document d'Information Clé (DIC) et son prospectus ; documents réglementaires disponibles auprès de HSBC en France ou sur [hsbc.fr/selecteur-opc](https://www.hsbc.fr/selecteur-opc). Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.

Service			
Droit de garde sur les titres, or et valeurs sur les Marchés réglementés ou non réglementés :			
PEA, PEA-PME et Comptes-titres*	Moins de 15 ordres sur les marchés Euronext ⁸ sur le semestre écoulé	15 ordres et + sur les marchés Euronext sur le semestre écoulé	
Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Commission proportionnelle par tranche + Commission fixe par ligne		Gratuit
Jusqu'à 50 000 €	0,15 %	2,50 € ⁹ sur ligne cotée ; 12,50 € sur ligne non cotée	
De 50 000 € à 100 000 €	0,12 %		
Au-delà de 100 000 €	0,08 %		

* Un minimum de 15 € est prélevé sur les comptes-titres, PEA et PEA-PME par semestre.

⁸ Paris, Amsterdam, Bruxelles.

⁹ Pour les valeurs cotées sur Euronext et étrangères cotées sur un marché réglementé.

3.2.4 Autres frais

Service		Frais (en euros TTC)
Tenue de compte-titres		7 € par semestre
Paiement des coupons	Valeurs Euronext ¹⁰	Gratuit
	Valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear	Gratuit
	Valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger	3 %
Transfert de titres vers un autre établissement	Valeurs admises sur un marché réglementé France ou étranger	15 € par ligne
	Valeur non admise sur un marché réglementé	50 € par ligne

En cas de transfert de titres lié à une clôture de PEA / PEA-PME ou en cas de transfert d'un PEA / PEA-PME vers un autre établissement, ces frais ne pourront excéder 150 euros.

¹⁰ Paris, Amsterdam, Bruxelles.

Résolution d'un litige – Crédits

Vous pouvez adresser toute réclamation relative à un crédit par message électronique à : reclamations@ccf.fr

Le suivi de votre réclamation :

- un accusé de réception sous 10 jours,
- une réponse envoyée dans un délai de 2 mois,
- une lettre d'attente vous est adressée si la situation le nécessite.

Si la réponse apportée ne vous convient pas ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur compétent :

Par courrier :

Médiateur de la consommation auprès de HSBC en France
HSBC Continental Europe – 38, avenue Kléber – 75116 Paris

Par internet :

mediateur.hsbc.fr

Résolution d'un litige – Instruments financiers

Vous pouvez adresser toute réclamation relative à un instrument financier par message électronique à : correspondant-titres@hsbc.fr

Dans le cas d'un différend relatif à un instrument financier, vous disposez du choix, à votre seule convenance, de vous adresser, pour tout ou partie du litige, (1) soit au médiateur de la consommation auprès de HSBC en France, (2) soit au médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)¹¹ :

Par courrier :

(1) Médiateur de la consommation auprès de HSBC en France
HSBC Continental Europe – 38, avenue Kléber – 75116 Paris

(2) Le Médiateur – Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

Par internet :

(1) mediateur.hsbc.fr

(2) amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

Résolution d'un litige - contrat d'assurance

Les réclamations relatives à la gestion de contrats d'assurance relèvent de la compétence du Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (La Médiation de l'assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - Internet : www.mediation-assurance.org)

Vous avez la possibilité d'engager une action judiciaire à tout moment.

¹¹ Dès lors que le client a saisi l'un des deux médiateurs, il ne peut plus saisir, en application de l'article L.612-2 du code de la consommation, l'autre médiateur.



HSBC Continental Europe

Société Anonyme au capital de 1 062 332 775 euros - SIREN 775 670 284 RCS PARIS
Siège Social : 38 Avenue Kléber - 75116 Paris. Banque et intermédiaire en assurance
immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en
Assurance - www.orias.fr) sous le n° 07 005 894